

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle Luc-Plamondon, le mercredi 25 novembre 2015 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Roger B. Plamondon
Mme Isabelle Mainguy (quitte son siège à 20 h 29)	M. Serge Tremblay
Mme Johanne Minville	M. Yves Walsh
Mme Lina Moisan	

M. Sylvain Ouimet, représentant commissaire-parent pour le primaire
Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le secondaire
Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDA.

ABSENCE

Aucune

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Claudette Julien, directrice adjointe des Services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC41/15-16**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 25 novembre 2015.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 25 novembre 2015

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 28 octobre 2015
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2015
- 3.3 Suivi du procès-verbal et des résolutions

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

- 6.1 Institutionnalisation des écoles du Goéland et de Sainte-Marie
- 6.2 Institutionnalisation des écoles Saint-Charles-de-Grondines et du Phare
- 6.3

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1
- 7.2

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1
- 8.2

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 9.1
- 9.2

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

10.1

10.2

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

11.1

11.2

11.3

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monique Delisle,

Secrétaire générale

CC42/15-16

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 28 OCTOBRE 2015

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 28 octobre 2015 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC43/15-16

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2015

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 novembre 2015 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC44/15-16

6.1 INSTITUTIONNALISATION DES ÉCOLES DU GOÉLAND ET DE SAINTE-MARIE

- Considérant que** par la résolution CC 142/14-15, la Commission scolaire a adopté, le 17 juin 2015, le projet de déploiement de la consultation publique sur l'institutionnalisation des écoles du Goéland et Sainte-Marie ;
- Considérant que** le projet prévoyait de révoquer les actes d'établissement de l'école du Goéland et de l'école Sainte-Marie dans le but de les regrouper pour ne former qu'un seul établissement ;
- Considérant que** ce regroupement permettrait à la Commission scolaire de Portneuf de réduire ses coûts administratifs liés à la gestion des écoles et favoriserait les échanges pédagogiques;
- Considérant que** le processus de consultation publique a débuté par un avis public publié en date du 23 juin 2015, le tout conformément à l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique ;
- Considérant qu'** une soirée d'information publique a eu lieu le 14 septembre 2015, le tout conformément à l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique ;
- Considérant** la séance de consultation publique qui s'est déroulée le 9 novembre 2015 ;
- Considérant** l'analyse faite par le conseil des commissaires au terme de la consultation ;
- Considérant que** par ce projet, la Commission scolaire ne déplace pas d'élèves ;
- Considérant que** la Commission scolaire s'engage à offrir tous les services éducatifs dans chacune de ces écoles conformément au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et la Politique 341 sur les critères d'inscription ;
- Considérant que** le projet éducatif pourra, par l'actualisation des plans de réussite de chacune des écoles, prévoir des moyens pour mettre en valeur des projets respectant le caractère unique de chacun des milieux,

Monsieur le commissaire Roger B. Plamondon propose :

- De procéder** à la révocation des actes d'établissement de l'école du Goéland et de l'école Sainte-Marie dans le but de les regrouper pour ne former qu'un seul conseil d'établissement à compter du 1^{er} juillet 2016 et de demander à la secrétaire générale de transmettre une copie du nouvel acte d'établissement au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de déposer ledit document au répertoire sous la cote CC44/15-16.

Monsieur Sylvain L. Matte demande le vote.

Pour = 7

Contre = 3

Abstention = 0

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CC45/15-16

6.2 INSTITUTIONNALISATION DES ÉCOLES SAINT-CHARLES-DE-GRONDINES ET DU PHARE

- Considérant que** par la résolution CC 141/14-15, la Commission scolaire a adopté, le 17 juin 2015, le projet de déploiement de la consultation publique sur l'institutionnalisation des écoles St-Charles-de-Grondines et du Phare ;
- Considérant que** le projet prévoyait de révoquer les actes d'établissement de l'école de Saint-Charles-de-Grondines et de l'école du Phare dans le but de les regrouper pour ne former qu'un seul établissement ;
- Considérant que** ce regroupement permettrait à la Commission scolaire de Portneuf de réduire ses coûts administratifs liés à la gestion des écoles et favoriserait les échanges pédagogiques ;
- Considérant que** le processus de consultation publique a débuté par un avis public publié en date du 23 juin 2015, le tout conformément à l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique ;
- Considérant qu'** une soirée d'information publique a eu lieu le 14 septembre 2015, le tout conformément à l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique ;
- Considérant** la séance de consultation publique qui s'est déroulée le 9 novembre 2015 ;
- Considérant** l'analyse faite par le conseil des commissaires au terme de la consultation ;
- Considérant que** par ce projet, la Commission scolaire ne déplace pas d'élèves ;
- Considérant que** la Commission scolaire s'engage à offrir tous les services éducatifs dans chacune de ces écoles conformément au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et la Politique 341 sur les critères d'inscription ;
- Considérant que** le projet éducatif pourra, par l'actualisation des plans de réussite de chacune des écoles, prévoir des moyens pour mettre en valeur des projets respectant le caractère unique de chacun des milieux,

Madame la commissaire Lina Moisan propose :

- De procéder** à la révocation des actes d'établissement de l'école de Saint-Charles-de-Grondines et de l'école du Phare dans le but de les regrouper pour ne former qu'un seul conseil d'établissement à compter du 1^{er} juillet 2016 et de demander à la secrétaire générale de transmettre une copie du nouvel acte d'établissement au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de déposer ledit document au répertoire sous la cote CC45/15-16.

Madame Isabelle Mainguy demande le vote.

Pour = 7

Contre = 3

Abstention = 0

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

CC46/15-16

13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la commissaire Johanne Minville propose la levée de l'assemblée à 20 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

AUTRES SUJETS :

3.3 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

M. Jean-Pierre Soucy, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

- Intervention de madame Martine Labrecque, présidente du conseil d'établissement de l'école Sainte-Marie, qui invite les commissaires à trouver des solutions autres que l'institutionnalisation des écoles.
- Intervention de monsieur Charles Laviolette, président du conseil d'établissement de l'école Saint-Charles-de-Grondines, qui demande aux commissaires de renoncer au projet de l'institutionnalisation.

Un peu plus tard, lors de la période de questions, monsieur Laviolette fera la lecture d'une résolution rédigée par des citoyens de Grondines déposée à la commissaire de ce secteur en fin de journée. La demande des citoyens visait à mettre en place les conditions favorables aux projets pédagogiques de l'école alternative à Grondines et du projet plein-air à Saint-Alban, tout en conservant les actes d'établissement.

- Intervention d'autres parents et citoyens demandant l'abandon du projet d'institutionnalisation des écoles.
- Intervention de monsieur Jean-Guy Leclerc, citoyen de Grondines, demandant au président de déroger à la procédure et de permettre une période de questions au point 6.3, après l'adoption des résolutions sur l'institutionnalisation.

La demande est rejetée par le président.

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

- Monsieur Ouimet, commissaire-parent, informe les membres commissaires que le comité de parents n'a pas déposé de mémoire dans le cadre de la consultation publique en raison de l'impossibilité d'avoir un consensus sur le projet.
- Madame Stéphanie Ratté, commissaire-parent EHDA, mentionne que le comité EHDA n'a pas déposé de mémoire dans le cadre de la consultation publique.

DOCUMENTS REMIS :

3.3 Suivi du procès-verbal et des résolutions